

La thermographie aérienne (présentée en 2012) a démontré que jusqu'à 30% des déperditions thermiques de la maison peuvent être dues aux toitures.

La toiture est l'élément le plus pertinent pour commencer des travaux d'isolation. C'est pourquoi la commune de Chevilly-Larue apporte son soutien dans l'effort d'investissement des ménages chevillais souhaitant s'engager dans des travaux d'isolation de leurs combles.

COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

1ère étape : prendre contact avec le Relais énergie afin de bénéficier d'un rendez-vous avec l'Agence de l'énergie du Val- de-Marne (CAUE94). Elle propose des conseils gratuits, personnalisés et neutres lors de permanences d'une demi-journée, une fois par mois.

Les prochaines dates des permanences 2020 :

- ▶ Samedi 21 mars : 9h00 - 12h00
- ▶ Mardi 21 avril : 15h00 - 18h30

CONDITIONS POUR ÊTRE ÉLIGIBLE ?

1. la demande d'aide financière doit précéder le début des travaux d'isolation
2. être propriétaire d'une maison de plus de 15 ans (les extensions ne sont pas prises en compte)
3. les matériaux isolants choisis pour la toiture devront avoir une résistance thermique $R \geq 7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour les planchers des combles perdus, et $R \geq 6 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour les rampants de toitures et plafonds de combles.

MONTANT DE L'AIDE ACCORDÉE

L'aide accordée s'élève à 25% du coût total des travaux et peut être majorée à 30% si des matériaux isolants écologiques sont utilisés (issus de végétaux dont la production n'entraîne pas de pollution pour l'environnement).

Le calcul de l'aide est réalisé sur le coût total, plafonné à 6.000 € h.t.

Coût approximatif des travaux d'isolation des combles (hors aide financière) :

Combles perdus : entre 2 500 € et 5 000 €


Comble aménagés : entre 4 000 € et 6 000 €


@ CONTACTEZ-NOUS



MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE

88 Avenue Du Général De Gaulle
94 669 Chevilly-Larue Cedex

 01 45 60 18 00

 01 49 78 01 36